

## **Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 05 novembre 2015 à 20 heures**

Monsieur l'Adjoint Julien SCHICKLIN ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Sylvie GOEPFERT, Serge ESTERMANN et Fabien WEIDER.

MM Margone BIRSINGER, Serge GAISSER, Sophie GOEPFERT, Michel MEYER, Renée OTT, Nicolas RICHERDT, Fabien ROSENBLATT, Marlyse SCHAFER et Henri WENCK.

Absent excusé : M le Maire Henri MATTES, Mme Véronique DE NEEF.

Absent non excusé : Néant

Procurations : M Henri MATTES à M Julien SCHICKLIN, Mme Véronique DE NEEF à Mme Sylvie GOEPFERT.

### Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal des 8 et 28/10 2015
2. Rapports des délégués
3. Affaires générales
  - 3.1 Indemnité au comptable pour l'exercice 2015
  - 3.2 Destruction de la balayeuse
  - 3.3 Indemnisation de dégâts de sangliers
  - 3.4 Affaires scolaires
  - 3.5 Examen d'une demande de déplacement d'un point d'éclairage public
  - 3.6 Remplacement des réseaux d'eau potable et d'eau usée dans la rue des Acacias
4. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
5. Divers.

### **1. Approbation des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal des 8 et 28/10/2015**

M l'Adjoint SCHICKLIN rappelle que les comptes rendus des séances du conseil municipal des 8 et 28 octobre 2015 ont été transmis aux conseillers par E-mail.

Le rapport de la séance du 8 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

En ce qui concerne le rapport de la réunion du 28 octobre 2015, Monsieur Nicolas RICHERDT demande une rectification étant donné que le seul point qui a été décidé était l'approbation du projet et le dépôt de la demande de subvention.

Il convient donc d'ôter les deux mentions suivantes :

- « - **CHARGE** M le Maire de prévoir les fonds nécessaires au budget primitif de l'exercice 2016, les travaux devant s'étendre sur deux exercices,
- **PRECISE** que le financement du projet est prévu par autofinancement et subventions. »

### **2. Rapport des délégués**

M l'Adjoint WEIDER a participé à la réunion du Conseil d'Ecole du 3 novembre dernier.

Les enseignantes remercient la commune pour les travaux réalisés dans les écoles. Les élèves participeront à la fête de Noël des personnes âgées. Prévoir une collation à la fin de leur intervention.

La fête de Noël des écoliers, avec spectacle en leur faveur est prévue le 17 décembre 2015.

L'année scolaire étant placée sur le thème de la nature, les enseignantes demandent l'autorisation de réaliser dans le parc un sentier des sens.

Pas de fermeture de classe en 2016, 8 petits élèves feront leur rentrée à la maternelle.

MM les Adjoints SCHICKLIN et ESTERMANN se sont rendus à une réunion du SIFOREM au sujet du foncier forestier.

M l'Adjoint SCHICKLIN a assisté à la réunion de la Communauté de Communes du 2 novembre 2015. Les élus ont évoqué la Maison de Santé qui sera pleine très vite et pour laquelle il a été décidé de créer deux emplois d'avenir de 20 heures / semaine. Les deux personnes seront installées à l'accueil pour orienter les patients.

La zone d'activité sera occupée d'ici quelque temps.

Enfin, l'assemblée s'est positionnée sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

### **3. Affaires générales**

#### **3.1 Indemnité au comptable pour l'exercice 2015**

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 portant attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes,

Vu le décompte d'indemnité présenté par Mr Luc Rousset, Comptable des finances publiques

M l'Adjoint propose :

d'octroyer à Mr Rousset, Comptable des finances publiques, l'indemnité de conseil pour un montant de 416.12 euros.

Cette indemnité couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2015.

M l'Adjoint demande aux conseillers de faire part de leurs remarques/suggestions concernant cette proposition et de débattre afin de permettre l'octroi de cette indemnité.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'accorder à M ROUSSET, Trésorier, l'indemnité de conseil pour l'exercice 2015 d'un montant brut de 416.12 €, les fonds étant prévus au budget primitif en cours,
- **CHARGE** M le Maire de procéder au mandatement correspondant.

#### **3.2 Destruction de la balayeuse :**

Monsieur l'Adjoint SCHICKLIN explique au Conseil Municipal que le coût de remise en état de l'ancienne balayeuse est très élevé, aucun acquéreur n'a été trouvé et que de ce fait, elle a été mise à la destruction.

L'entreprise de collecte de métaux a versé pour l'appareil une somme de 84.80 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement de la somme de 84.80 € pour la destruction de la balayeuse,
- **CHARGE** M le Maire d'établir le titre de recette correspondant,
- **CHARGE** M le Maire de sortir l'appareil des états d'inventaire.

#### **3.3 Indemnisation de dégâts de sangliers**

M l'Adjoint informe les élus que les barèmes officiels ne sont pas disponibles et que ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **3.4 Affaires scolaires**

La parole est à Monsieur l'Adjoint WEIDER.

Cours d'allemand.

M l'Adjoint explique à l'assemblée que durant l'année scolaire 2014 - 2015, les élèves de Michelbach-le-Bas bénéficiaient de cours d'allemand, dont 1 h 30 était pris en charge par l'Education Nationale en plus des cours pris en charge par la commune.

Or, l'Education nationale a refusé pour cette année la prise en charge des cours d'allemand.

Les enseignantes sollicitent donc la commune pour un financement de ces cours à raison de 3 heures par semaine, sachant que le Conseil Municipal, dans sa séance du 18 juin 2015, avait décidé de prendre en charge 1 heure 30 par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'augmenter le temps de travail de l'intervenante en allemand, Mme RAVINEL, de 1 heure 30 par semaine, à compter du 16 novembre 2015, et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015/21016, portant ainsi le temps de travail à 3 heures par semaine,
- **PRECISE** que les fonds sont disponibles au budget en cours,
- **CHARGE** M le Maire d'établir le contrat dans ce sens.

### 3.5 Examen d'une demande de déplacement d'un point d'éclairage public

M l'Adjoint soumet aux élus la demande de Monsieur et Madame Cédric SCHICKLIN, domiciliés rue des Lilas à Michelbach-le-Bas. Ils demandent le déplacement ou la suppression d'un candélabre gênant car situé devant l'aire de stationnement pour deux véhicules qu'ils s'approprient à réaliser sur leur propriété.

M SCHICKLIN passe la parole à M l'Adjoint ESTERMANN et quitte la salle de séance, la demande concernant son fils.

M ESTERMANN présente le devis pour le déplacement du candélabre.

L'offre s'élève à la somme de 1 296,- € TTC avec la finition en enrobé. Cette position sera toutefois englobée dans le projet de place de stationnement, ce qui réduira d'autant le devis.

M l'Adjoint ESTERMANN propose au Conseil Municipal de déplacer le candélabre en limite de propriété, afin qu'il ne gêne plus les propriétaires pour le stationnement de leurs véhicules et de prendre en charge la dépense sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire déplacer le candélabre situé devant la propriété de MM SCHICKLIN rue des Lilas,
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de déplacement,
- **PRECISE** que les fonds nécessaires sont disponibles au budget en cours,
- **CHARGE** M le Maire de donner ordre de service pour ce déplacement.

Monsieur l'Adjoint SCHICKLIN est rappelé et reprend la présidence de séance.

### 3.6 Remplacement des réseaux d'eau potable et d'eau usée dans la rue des Acacias

M l'Adjoint SCHICKLIN explique que le remplacement du réseau d'eau est pris en charge par le Syndicat d'eau.

L'estimation prévisionnelle des travaux de remplacement de la conduite d'assainissement et la réfection de la rue s'élève à la somme de 120 000 € HT.

Il est prévu de réaliser le projet au cours de l'année 2016.

Pour la réalisation des études nécessaires aux travaux, il y a lieu de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un bureau d'études.

M l'Adjoint propose au Conseil Municipal de signer une mission de maîtrise d'œuvre relative aux études techniques pour l'opération de l'aménagement de la rue des Acacias, pour une somme maximum de 9 360,- € TTC.

Le Conseil Municipal décide :

**AUTORISE** M l'Adjoint à signer le bon de commande pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la rue des Acacias.

#### **4. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal**

Monsieur l'Adjoint SCHICKLIN a donné ordre de service aux Etablissements DI BIASE pour réaliser des travaux d'étanchéité à l'atelier communal, au prix de 7 800,- € TTC.

M le Maire a renoncé à exercer, au nom de la commune, le droit de préemption urbain sur le terrain bâti situé 4 rue des Merles, cadastré section 12 N° 245/177 d'une superficie totale de 939 m<sup>2</sup> et comportant une maison d'habitation.

Le prix de vente du bien est chiffré à 244 000 €.

#### **5. Divers**

M MEYER souhaite connaître la position des élus quant à l'organisation des manifestations en 2016 en direction des personnes âgées : sortie des aînés ou garden party ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prévoir pour l'année prochaine une excursion et une fête de Noël en faveur des aînés, **et** une fête pour tous avec, dans la mesure de leurs possibilités, la collaboration des associations locales.

M Meyer est chargé de solliciter ces associations au cours de la prochaine réunion pour savoir ce qui les arrangerait et quand.

M ROSENBLATT souhaiterait que les informations dans les vitrines aux entrées du village soient plus lisibles.

Mme l'Adjoint GOEPFERT est consciente du problème et tente d'y remédier mais l'impression des affiches par des professionnels coûte cher (15 € pièce).

M ROSENBLATT estime également qu'il faut se pencher sur la possibilité de proposer des activités aux jeunes.

Mme BIRSINGER précise que le groupe de travail a discuté de cette question au cours de la dernière réunion. Pour l'instant, aucune solution n'a été trouvée. Elle pense qu'il faudrait arriver à ce que les jeunes rejoignent les associations.

M GAISSER attire l'attention des élus sur la vitesse des automobilistes dans les rues du village.

M l'Adjoint SCHICKLIN propose de sensibiliser la population à ce problème en mettant une information dans les boîtes aux lettres

Il propose également de demander des contrôles de vitesse par la Gendarmerie.

Enfin, l'idée de placer les rues en zone limitée à 30 km/h peut être étudiée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 20.